

**M. Deans:** Madame le Président, je suis également persuadé qu'il faudrait nous accorder un certain temps pour étudier cela. Je propose donc: Que la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures.

**Mme le Président:** J'ai bien peur que cette motion ne soit pas recevable. Nous devons poursuivre les travaux de la Chambre.

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest)** propose:

Motion n° 24.

Qu'on modifie le projet de loi C-155, à l'article 3, en retranchant les lignes 31 et 32, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«res ou représentants d'une société ou commission dont les activités».

Motion n° 25.

Qu'on modifie le projet de loi C-155, à l'article 3,

a) en retranchant la ligne 35, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«d'au plus douze membres supplémentai».

b) en retranchant les lignes 3 à 19, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(i) cinq membres représentant des groupements suivants au Canada: un représentant de la «Manitoba Pool Elevators», un représentant de la «Saskatchewan Wheat Pool», un représentant de la «United Grain Growers Limited» et un représentant des titulaires privés de permis d'exploitation d'éleveurs primaires, déterminés par règlement du gouverneur en conseil.».

Motion n° 26.

Qu'on modifie le projet de loi C-155, à l'article 3,

a) en retranchant la ligne 35, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«c) d'au plus quatorze membres supplémentai».

b) en retranchant les lignes 3 à 12, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(i) six membres représentant chacun un des six plus importants titulaires de permis d'exploitation d'éleveurs primaires du Canada, ces titulaires étant déterminés par règlement du gouverneur en conseil d'après les récépissés d'éleveur et les bons de paiement au comptant.».

● (1130)

**M. Len Gustafson (Assiniboia)** propose:

Motion n° 27.

Qu'on modifie le projet de loi C-155, à l'article 3, en retranchant les lignes 3 à 12, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(i) six membres représentant chacun l'un des six principaux titulaires de permis d'exploitation d'éleveurs primaires au Canada, déterminés par règlement du gouverneur en conseil d'après les récépissés d'éleveur et les bons de paiement au comptant.».

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest)** propose:

Motion n° 29.

Qu'on modifie le projet de loi C-155, à l'article 3, en retranchant les lignes 20 à 24, page 4.

**Mme le Président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**M. Benjamin:** Madame le Président, puis-je demander des éclaircissements? Maintenant que vous avez donné lecture des motions d'amendement nos 24, 25, 26, 27 et 29, allons-nous commencer par débattre la motion n° 24? Ai-je bien raison?

**Mme le Président:** Oui. Ces motions ont été groupées aux fins du débat, comme le député le sait sans doute. S'il veut bien lire la décision préliminaire que je viens de rendre à la Chambre, il constatera que ces motions ont été groupées aux fins du débat et que nous pouvons commencer par la motion n° 24 au nom du député.

**M. Benjamin:** Madame le Président, je prends la parole sur la motion n° 24. Compte tenu des discussions déjà engagées, de la décision préliminaire de la présidence, du travail exténuant que les greffiers ont dû accomplir et du fait que les députés des deux côtés de la Chambre devront analyser minutieusement

### Transport du grain de l'Ouest—Loi

chaque amendement avant de pouvoir se prononcer, je suis d'avis que nous ne devrions pas amorcer le débat tout de suite. Je propose donc:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

**Le président suppléant (M. Blaker):** Comme les députés le savent, aucun débat n'est permis sur une motion d'ajournement. En conséquence, que ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. Blaker):** Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Blaker):** A mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Blaker):** Convoquez les députés. (La motion de M. Benjamin, mise aux voix, est rejetée.)

### (Vote n° 369)

#### POUR

##### Messieurs

Althouse	Gurbin	McKinnon
Andre	Gustafson	McKnight
Baker	Halliday	McMillan
(Nepean-Carleton)	Hamilton	Mitchell (M <sup>me</sup> )
Beatty	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	Mitges
Benjamin	Hargrave	Murta
Blenkarn	Hawkes	Nickerson
Bosley	Hees	Nielsen
Bradley	Hnatyshyn	Nowlan
Broadbent	Howie	Nystrom
Carney (M <sup>lle</sup> )	Huntington	Oberle
Clark	Jewett (M <sup>lle</sup> )	Ogle
(Yellowhead)	Keeper	Orlikow
Clark	Kempling	Paproski
(Brandon-Souris)	Kilgour	Patterson
Cooper	King	Riis
Corbett	Knowles	St. Germain
Cossitt (M <sup>me</sup> )	Kristiansen	Scott
Crosbie	Kushner	(Hamilton-Wentworth)
(Saint-Jean-Ouest)	La Salle	Siddon
Crosby	Lewis	Speyer
(Halifax-Ouest)	Lewycky	Stevens
Crouse	MacDougall	Stewart
Darling	Malone	Taylor
Deans	Manly	Thacker
de Jong	Mayer	Thomson
Fennell	Mazankowski	Towers
Forrestall	McCain	Vankoughnet
Fraser	McDermid	Wenman
Fretz	McDonald (M <sup>me</sup> )	Wilson
Friesen	(Broadview-Greenwood)	Wise
Gass	McGrath	Wright
Greenaway		Young—90.

#### CONTRE

##### Messieurs

Appolloni (M <sup>me</sup> )	Campbell (M <sup>lle</sup> )	Daudin
Axworthy	(South West Nova)	de Corneille
Beauchamp-Niquet	Campbell	Demers
(M <sup>me</sup> )	(Cardigan)	Deniger
Bégin (M <sup>me</sup> )	Chénier	Dingwall
Berger	Chrétien	Dion
Blais	Collenette	Dionne
Blaker	Comtois	(Chicoutimi)
Bockstael	Corbin	Dionne
Bossy	Corriveau	(Northumberland-
Breau	Cosgrove	Miramichi)
Bujold	Côté (M <sup>me</sup> )	Dubois
Burghardt	Cousineau	Duclos
Bussièrés	Cyr	Dupont